

Lorsque les traités non encore terminés auront été conclus et que les attributions de la Ligue des nations et des différents tribunaux qu'elle autorise seront en fonction, on espère fermement voir la fin de la confusion et de l'incertitude, résultant des longs et regrettables délais apportés à l'application du Traité, et le commencement réel d'une amélioration des conditions normales de la vie et du règlement des relations internationales qui assureront la continuation des bienfaits de la paix.

Les troupes que le Canada a fait participer à la guerre sont presque toutes revenues et démobilisées, et la grande majorité des soldats ont repris leurs occupations d'avant-guerre, et sont devenus des facteurs actifs et importants de la vie nationale.

Le département du Rétablissement Civil des Soldats et le Bureau d'Établissement des Soldats sur les terres, continuent de fournir un entraînement professionnel et des facilités d'occupation permanente qui aident grandement à la solution du problème du retour aux conditions normales, tandis que le travail des Bureaux de placement des ouvriers et le service utile de l'Association Patriotique Canadienne, dans son administration de la Caisse pour les besoins d'urgence, subventionnée par le Parlement, a grandement contribué à résoudre le problème de la crise temporaire des sans-travail.

Dans le champ économique de l'Europe, il n'est pas encore possible de voir clair, et l'état instable du change, l'absence de crédits internationaux, la surabondance de papier-monnaie, ajoutés à la rareté de la matière première et aux conditions bouleversées du travail et du transport, se réunissent pour ralentir la production et restreindre l'échange des produits nécessaires pour subvenir, d'une façon satisfaisante, aux besoins de la vie et réparer les dommages et la destruction causés par la grande guerre. De toutes les parties du monde une grande leçon s'impose, c'est que, même au prix de dures privations et de souffrances, la seule espérance certaine d'amélioration dans le monde des affaires et d'une prospérité future repose sur une production plus considérable au moyen d'une augmentation de travail jointe à l'épargne et à l'économie chez l'individu et dans l'Etat.

Après quatre années de guerre et une année et trois mois de confusion et de bouleversement qui en ont été la suite, nous devons être heureux de constater que les affaires au Canada ont bien marché, que la production a été considérable et l'état général du pays satisfaisant dans son ensemble. Il y a lieu de nous féliciter que de tous les pays affectés par la guerre, le Canada a conservé un record d'ordre social et industriel et de prospérité commerciale inférieur à celui d'aucun autre pays.

La ratification de la Convention Nationale concernant l'opium rend nécessaire une législation pour en appliquer les différentes stipulations relativement à la vente de l'opium, de la cocaïne et autres drogues délétères. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

Un projet de loi électorale pour le Dominion sera présenté pour déterminer les qualifications des votants et la procédure à suivre pour permettre à toutes les personnes légalement qualifiées d'enregistrer leur vote.

Seront aussi soumis à votre étude d'autres projets de loi, relativement aux droits d'auteur et à l'effet d'amender la loi concernant les brevets d'invention et les lois concernant les compagnies de prêts et d'administration, la loi con-

cernant les Indiens et la loi des cours de l'Echiquier.

*Messieurs de la Chambre des communes:*

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront distribués. Les estimations budgétaires pour le prochain exercice vous seront remises prochainement, pourvoyant aux dépenses des différents services du Gouvernement du Canada. Elles ont été préparées au point de vue d'une sévère économie sans perdre de vue les besoins du Service public et des obligations du pays.

*Honorables Messieurs du Sénat:*

*Messieurs de la Chambre des communes:*

En attirant votre attention sérieuse sur les sujets importants soumis à votre étude, je prie la Divine Providence de répandre ses bénédictions sur vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Prières.

Son Honneur le Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

PRISE EN CONSIDERATION DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

Sur motion de l'honorable sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Blondin, il est ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

MESSAGE DE SA MAJESTE LE ROI.

Son Honneur le Président lit la communication suivante qu'il a reçue de Sa Majesté le roi George V:

Londres, 23 février 1920.

Je désire que vous transmettiez au loyal Sénat et à la loyale Chambre des communes mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur première réunion dans la nouvelle bâtisse à l'érection de laquelle mon fils est fier d'avoir pris part.

Je suis convaincu que les délibérations du Parlement du Canada contribueront comme par le passé à assurer le bonheur et la prospérité du grand Dominion dont le développement est d'une importance vitale pour tout l'empire.

George, Roi.

BILL PRO FORMA.

L'honorable sir James Lougheed présente au Sénat un bill intitulé: "Loi relative aux chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.